Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 035-213500184-20260701-2026_068-DE

République Française
Département ILLE-ET-VILAINE
**Commune de Bazouge du Désert**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
## Séance du 01 Juillet 2026

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15 | 13 | 14 |

| Vote |
|---|
| **A la majorité**<br>Pour : 14<br>Contre : 0<br>Abstention : 1 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en LA BAZOUGE-DU-DESERT
Le : 08/07/2026
Et
Publication ou notification du : 08/07/2026

**Date de la convocation :** 23/06/2026

**Date d'affichage :** 23/06/2026

L'an 2026 et le 1 Juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de GAUTIER Henri-Claude, Maire.

**Présents** : M. GAUTIER Henri-Claude, Maire, Mmes : AUDGER Agnès, FEUILLET Stéphanie, GALODÉ Sylvie, HEUZÉ Marine, RABASTE Carine, ROYER Angélique, MM : BRAULT Christophe, CATTEAU Jocelyn, DUDOUIT Jérémy, FLEURY Paulin, MASSON David, ROUSSEAU Henri

**Exusé(e)s avec procuration** : Mme MABILLE Claire a donné procuration à M. BRAULT Christophe, M. ROBERT Stéphane a donné procuration à M. GAUTIER Henri-Claude

**A été nommé(e) secrétaire** : M. DUDOUIT Jérémy

## 2026-068 — MAM : désignation de l'association retenue pour l'utilisation des locaux situés au 10 Rue de Lesquen

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commission Enfance s'est réunie le 30 juin 2026. L'assocation la MAM'A COCO, actuellement locataire des locaux situés au 10 Rue de Lesquen, et l'association Les Lutins du Désert ont été reçues afin qu'elles puissent présenter leur projet d'accueil à compter de la rentrée de septembre 2026.

***Le Conseil Municipal, à la majorité, après en avoir délibéré, décide***

**D'ACCEPTER** le projet d'accueil de l'association Les Lutins du Désert ;

**D'AUTORISER** l'association Les Lutins du Désert à occuper les locaux à compter du 1er septembre 2026 ;

**D'AUTORISER** l'étude notariale de Maître LEPAGE à rédiger le bail d'occupation des locaux situés au 10 Rue de Lesquen à La Bazouge du Désert ;

**DE FIXER** un loyer mensuel de 120,00€ par assistante maternelle à compter du 1er septembre 2026 révisable chaque année ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette délibération.

Pour copie conforme :
En mairie, le 01/07/2026

Secrétaire de Séance,
DUDOUIT Jérémy

Maire,
GAUTIER Henri-Claude

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.